



CODE	Nature des cultures suivant définition par arrêté ministériel du 18 février 1987
01	KIWIS
02	PECHE IRRIGUE
03	ABRICOT IRRIGUE
04	POMME/POIRE IRRIGUE
05	FRUITS SECS IRRIGUE
06	CERISE IRRIGUE
07	FEIJOA IRRIGUE
08	KAKI IRRIGUE
09	PRUNES IRRIGUE
10	SEMENCES
11	LEGUMES PLEIN CHAMP
12	INTER SERRES INCULTES
13	FIGES IRRIGUE
14	PARCOURS (SUPPORT ELEVAGE)
20	MARAICHAGE PLEIN CHAMP
21	MARAICHAGE SOUS PETIT TUNNEL (NON CHAUFFE)
24	MARAICHAGE SOUS GRAND ABRI FROID
26	MARAICHAGE SOUS SERRE CHAUFFEE
29	CULTURES ASSOCIEES
39	ABRICOT NON IRRIGUE
50	FLEURS PLEIN AIR
51	FLEURS SOUS ABRIS DIVERS
52	MIMOSA
54	FLEURS SOUS SERRE NON CHAUFFEE
56	FLEURS SOUS SERRES VITREES CHAUFFEES
59	FRUITS SECS NON IRRIGUES
60	CHAMPIGNONS DE COUCHE
61	PEPINIERE FRUIT ET DIVERS
62	PEPINIERE FORESTIERE
63	PEPINIERE JEUNES PLANS
64	PEPINIERE D'ORNEMENT
66	PLANTES AROMATIQUES & MEDICINALES
67	CULTURE PETITS FRUITS
93	OLIVES
	VIGNE CRU BANYULS
	VIGNE
	TERRE
	LANDES 1
	LANDES 2

La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole.